

Madame, Monsieur :

Responsables de l'enfant :

se chargent de le reprendre à l'heure réglementaire de la sortie des classes.

En cas d'empêchement, une tierce personne en sera chargée.
J'avertirai par un écrit daté et signé, dégageant ainsi l'école et l'enseignante de toute responsabilité.

L'école ne peut être tenue responsable d'un accident survenant à partir du moment où votre enfant a été récupéré, dans sa classe, par vos soins ou par les personnes désignées ci-dessous :

*

.....

*

.....

*

.....

*

.....

Fait à le

Signature des parents ou responsables :

Rappel : seuls les parents munis du badge de l'année en cour peuvent accompagner, récupérer les enfants devant les classes jusqu'à la Toussaint. (4 badges sont donnés par l'école le jour de la rentrée scolaire).